

Assassinat du père Hamel: l'archevêque de Rouen se constitue partie civile

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 23 mai 2018



Après un an de réflexion, et en vue de la béatification du père **Hamel** assassiné dans son église de Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), en juillet 2016 par des islamistes, Mgr **Dominique Lebrun** a demandé à être partie civile dans le procès lié à l'attentat.

La décision a été prise à l'été 2017 et la demande faite en octobre. Mais l'archevêque de Rouen n'a pas communiqué :

«?C'est une décision qui a mûri. Il m'a paru juste que le diocèse, à travers son responsable, continue de vivre les suites de cet attentat.?»

Le procès concerne deux complices présumés, le cousin de l'un des deux assaillants, et un homme qui a passé avec eux la nuit du 24 au 25 juillet 2016.

Le lien entre cette demande et l'enquête en vue de la béatification du père Hamel est direct. Si le diocèse a pu recueillir les témoignages des personnes présentes au moment de l'attentat, c'est le dossier judiciaire qui lui permettra de préciser dans quelle mesure le père Hamel a bien été assassiné pour des motifs religieux. C'est d'ailleurs l'un des chefs d'accusation, « assassinat en bande organisée en raison de l'appartenance d'une victime à une religion ». Les intentions des assaillants doivent permettre de déterminer si le prêtre est mort en martyr, « ?par haine de la foi catholique? ».

Le procès en béatification du père Hamel a été ouvert le 20 mai 2017. Les conclusions de l'enquête diocésaine pourraient être transmises au Vatican d'ici la fin de l'année civile. La Congrégation pour les causes des saints l'étudiera avant une éventuelle béatification par décret pontifical.

L'archevêque est toujours dans l'attente d'une réponse de l'autorité judiciaire, mais il est confiant.

« ?Cela défierait le bon sens que l'Église catholique ne soit pas reconnue victime dans cette affaire? ».

[Source](#)